



Index égalité Hommes Femmes 2025

Dans le cadre de la loi avenir professionnel de 2018 nous avons effectué le calcul de l'Index égalité entre les femmes et les hommes et **avons obtenu la note de 95/100 au titre de l'année 2025.**

L'index comprend 4 indicateurs à savoir :

1. L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, pour lequel nous avons obtenu la **note de 40/40**,
2. L'écart du taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes, pour lequel nous avons obtenu la **note de 35/35**,
3. Le pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité, pour lequel nous avons obtenu la **note de 15/15**,
4. Le nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations, pour lequel nous avons obtenu la **note de 5/10**.